

Décision

Générale

colonial

Décision n° 42-427-1932 Divers.

n° 42-427-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 juin 1932

Numéro JO
n° 427 du 30/06/1932

Date du numéro
30 juin 1932

TEXTE INTÉGRAL

une avanre de 15.000 francs, renouvelable, prélevée sur le

chapitre 4 : Administration générale . du budget de l'exercice 1932, est mise à la disposition du sergent Antonietti, chef du peloton méhariste, qui devra en justifier l'emploi dans les formes et délai réglementaires, Le sergent Antoniettiaura droit à l'indemnité de responsabilité de caisse de 600 francs par an, prévue au budget de l'exercice en cours.